

honorables vis-à-vis en guise d'acquiescement à cette demande? Il nous ont fait entendre une foule de phrases déclamatoires et ridicules; ils nous ont lancé maints épithètes injurieuses; ils ont manifesté de la colère; ils ont proféré des menaces de boycottage; ils ont proposé des amendements à ce projet de résolution si simple, et ils en ont appelé de la décision de l'Orateur à l'égard de ces amendements. Quels motifs peut-on invoquer pour justifier une telle attitude? Il n'y a qu'une explication possible. Les honorables vis-à-vis ont reconnu que la mesure prise par le Gouvernement en est une que la population veut voir adopter au plus tôt. Parce que le Gouvernement y a eu recours, ils s'efforceront donc d'en masquer l'importance. Voilà une explication.

La motion invite simplement nos honorables députés vis-à-vis à se joindre à nous en vue de préparer l'institution d'un comité qui rechercherait les causes de ce grave problème du renchérissement de la vie qui les intéresse comme nous. Mais ils en ont profité pour nous reprocher sur tous les tons d'avoir soumis une proposition qui, entre toutes, était bien de nature à favoriser une solution.

Peut-être avaient-ils d'autres raisons de ce faire. Après avoir suivi la discussion, on constate facilement que les membres des trois partis d'en face, voyant le Gouvernement engagé par sa promesse d'accorder au débat assez de latitude, voyant qu'on vous avait invité, monsieur l'Orateur, à ne pas appliquer le Règlement avec trop de rigueur à l'égard des questions qui pourraient se poser, et cela afin de restreindre le débat au seul sujet à l'étude, ont jugé l'occasion bonne d'exposer leurs programmes particuliers. Ils ont profité du temps du Parlement, de moments qu'il aurait fallu consacrer à d'autres sujets, pour exposer leur politique, pour informer le public de certains points qu'ils jugent importants dans leurs programmes respectifs.

Toute leur attitude est d'autant plus étonnante que leurs programmes politiques diffèrent du tout au tout. Dès qu'il s'agit de préciser, à l'égard d'une question essentielle, la ligne de conduite des honorables vis-à-vis, ces derniers se dressent les uns contre les autres comme chiens et chats. Ils ne s'entendent sur aucun programme, mais dès qu'il s'agit, pensent-ils, de créer des ennuis au Gouvernement, ils sont prêts à se donner la main et à danser ensemble.

Ils ne s'imaginent pas sans doute que le public se laisse prendre à ce manège. La population a suivi de l'extérieur de la Chambre le débat avec autant d'intérêt que je l'ai

moi-même suivi de mon siège ici. La semaine m'a intéressé par le spectacle auquel elle a donné lieu, et m'a été utile par la révélation des méthodes en honneur chez les honorables vis-à-vis lorsqu'il s'agit de l'intérêt public en général. La population ne sera pas dupe du petit jeu dont la Chambre a été témoin toute la semaine dernière et depuis le début de la présente semaine, de la part des honorables vis-à-vis.

Il y a cependant quelque chose de plus grave. On a tenu, au cours du débat, beaucoup de propos très déplorables au double point de vue de la pratique et de la procédure parlementaires et de la solution des graves problèmes que le Parlement est appelé à résoudre. On a tenté, entre autres choses, de modifier la nature de ce qu'on était convenu jusqu'ici d'appeler le devoir d'un comité parlementaire; on a voulu faire d'un comité chargé de faire enquête un comité chargé d'élaborer un programme politique, un comité qui s'arroge des attributions qui, sous le régime de gouvernement britannique, ont toujours été du ressort du gouvernement du jour. Si nous persévérons dans cette voie, nous arriverons bientôt à miner notre régime de gouvernement responsable pour aboutir à des résultats qu'il nous est présentement impossible de prévoir.

Certains honorables députés ont ensuite donné à entendre qu'ils n'accepteraient pas de faire partie du comité. Ne pouvant agir à leur guise, ne pouvant amener les autres à partager leur opinion, ils ont ainsi reculé devant un devoir qui incombe à tout membre du parlement. Je ne voux du tout insister, mais je signale que j'ai été fort impressionné d'entendre le ministre de la Justice (M. Ilsley) raconter ce qui s'est passé à New-York alors qu'il assistait à la réunion de l'Assemblée des Nations Unies. L'abstention et le refus de servir, telle est, m'a-t-il dit, la méthode adoptée aux Nations Unies par les représentants soviétiques. J'espère qu'on ne suivra pas cet exemple dans l'administration des affaires du Canada; j'espère également que c'est la dernière fois que nous entendons les honorables députés affirmer qu'ils se proposent de suivre ces nouvelles méthodes révolutionnaires, si l'on peut les désigner ainsi.

Une autre malheureuse façon de procéder est la tendance d'en appeler continuellement des décisions de l'Orateur. Les honorables députés choisissent l'Orateur de la Chambre afin qu'il préside à leurs délibérations. S'il est un règlement que le Gouvernement, à Westminster, observe plus scrupuleusement que tout autre, c'est celui qui porte que la